



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reglementation et securite

Question écrite n° 38373

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le grand nombre de véhicules automobiles et de deux-roues qui roulent avec des phares et dispositifs lumineux defectueux ou insuffisants. Cet état de choses accroît les dangers de la circulation et entraîne un nombre non négligeable d'accidents. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre pour favoriser la prévention et l'information des usagers à cet égard, et également multiplier les contrôles.

Texte de la réponse

Reponse. - La defectuosite des dispositifs d'eclairage et de signalisation des vehicules a une incidence sur la securite routiere : sur une base d'environ 10 000 accidents impliquant 13 000 vehicules (8 000 voitures particulieres et 2 000 deux-roues y compris les bicyclettes) des defectuosites d'eclairage ont ete constatees sur 3 p 100 de ces vehicules dont 1 p 100 de voitures particulieres et 1,4 p 100 de deux-roues. Ce probleme ne parait pouvoir etre resolu que par des methodes d'education des usagers afin de les sensibiliser sur l'entretien et la maintenance des dispositifs d'eclairage et de signalisation de leurs vehicules, et c'est le but poursuivi chaque annee au debut de l'hiver par les campagnes effectuees par l'ensemble des ministeres concernes (transport, interieur, defense, education nationale, etc) ou environ 1300 000 vehicules sont controles. Par ailleurs, le code de la route dans ses articles R 239 a R 240 et R 278 est tres precis quant aux peines encourues par les usagers pour defaut d'eclairage et de signalisation de leurs vehicules, et il appartient aux services de police et de gendarmerie de verbaliser les vehicules presentant des defectuosites. Ces services constatent environ 200 000 infractions relatives a l'eclairage et a la signalisation des vehicules dont au moins 100 000 infractions aux regles relatives a la presence ou a l'etat des appareils d'eclairage et de signalisation. Ces dernieres conduisent a plus de 10 000 immobilisations et une cinquantaine de mise en fourriere.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38373

Rubrique : Circulation routiere

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1241

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1887